Welcome to the NCB Website

Summary of 1998/99 Reinvestment Plans under the National Child Benefit (NCB)

Jurisdiction	Reinvestment Envelope		NCB Initiatives	Additional Comments
	98/99	Annually at Maturity		
British Columbia	$63.8m	$85.0m	1. BC Earned Income Benefit 2. Children in Care Allowance 3. Other initiatives to be announced	BC has pre-invested over $860 million since July 1996 in 3 programs directly addressing child poverty, including the BC Family Bonus, Healthy Kids and enhanced Child Care subsidies. These programs continue. The BC Family Bonus replaced assistance for children in 1996. British Columbia's other within the NCB envelope of $22 million will be announced during the 1998/99

				fiscal year.
Alberta	$13.7m	$21.2m	1. Alberta Child Health Benefit 2. Child Care Subsidy	Alberta's NCB initiatives build upon the $75 million invested in the Alberta Family Employment Tax Credit program introduced in 1997.
Saskatchewan	$11.0m	$15.0m	1. Saskatchewan Child Benefit 2. Saskatchewan Employment Supplement 3. Family Health Benefit	Saskatchewan will add an additional $37.5 million provincial funding to improve their reinvestment programming.
Manitoba	$10.0m	$14.0m	1. Early intervention 2. Children's nutrition 3. Training and job placement 4. Child care 5. Early literacy	Manitoba will spend an additional $5 million in 1998/99 for early intervention and healthy child development programs and services. The NCB initiatives build upon a solid foundation of existing supports, including the Child Related Income Support Program. Manitoba also extends health benefits to single parent and disabled clients who leave income assistance for employment. The Manitoba Tax Reduction Program already

				provides over $30.0 million support each year to help boost the take home pay of low income families.
Ontario	$117.0m	$156.0m	1. Ontario Child Care Supplement for Working Families	Ontario will spend $100 million of NCB reinvestment on the Ontario Child Care Supplement for Working Families in 1998/99. This will grow to $145 million on an annualized basis. Municipalities will also share in the NCB reinvestment because social assistance continues to be cost shared between municipalities (20 percent) and the province (80 percent). The 1998 Ontario Budget also announced funding of over $200 million on a number of other initiatives that are aimed at assisting children in high risk families by increasing spending on early intervention and prevention; child welfare; and child care.

New Brunswick	$8.9m	$11.2m	1. Social Assistance 2. Child Care Initiatives	New Brunswick will add an additional $2.1 million in provincial funding to implement their child care initiative. New Brunswick recently invested $25 million in the New Brunswick Child Tax Benefit and Working Income Supplement and this benefit will be ongoing.
Nova Scotia	$9.3m	$14.6m	1. Nova Scotia Child Benefit 2. Community Based Prevention Programs 3. Family Based Child Care 4. Centre Based Child Care 5. Early Intervention/Prevention Programs	The Nova Scotia Child Benefit is designed for families with less than $16,000/year annual income with benefits up to $250/year for the first child; up to $168 for the second child and up to $136/year for each additional child.
Prince Edward Island	$1.2m	$1.8m	1. PEI Child Care Benefit 2. PEI Family Health Benefit 3. Community Initiatives	PEI's reinvestment initiatives are part of the province's Investing in Children and Families Initiative and represent a beginning of a longer term commitment to the healthy development

				of Island children.
Newfoundland	$7.7m	$10.2m	1. Social Assistance 2. Family resource centres 3. Licensed child care services 4. Regional youth services networks 5. Welfare to work transitions	Newfoundland will add an additional $10.2 million provincial funding to implement their NCB initiatives. Newfoundland also introduced a 2% rate increase in social assistance in May/98.
Yukon	$0.2m	$0.3m	1. Children's Drug and Optical program	Yukon's reinvestment responds to the Yukon government's commitment to address the needs of Yukon men, women and children living in poverty, as identified in the Government of Yukon Action Agenda 1997-2000.
Northwest Territories	$1.6m	$2.1m	1. NWT Child Benefit 2. Territorial Workers Supplement	The Northwest Territories will add an additional $2M in territorial funding to improve their reinvestment programming.
DIAND	$20-23m	$27-30m	DIAND is working with First Nations to develop regional reinvestment strategies that meet the priorities and needs of First Nations communities that are consistent with the objectives of the NCB.	Initiatives will be different in each region. There will be flexibility to meet First Nations priorities, and consultations are underway in all regions

				to develop appropriate reinvestments.
Total	**$265.4 m**	**$359.4m**		

Notes:

- Quebec, while agreeing with the basic principles of the National Child Benefit, has not taken part in the development of this initiative because it wishes to assume control of income support for the children of Quebec. Reinvestment plans for the province of Quebec are therefore not included in this document.
- Reinvestment envelopes are calculated amounts. They reflect actual or potential savings in social assistance/income support that correspond with increased benefits received by families through the Canada Child Tax Benefit (CCTB). The envelopes also include, if applicable, any revenues from the increase in the Children's Special Allowance and payment for transitional costs due to the incorporation of the Working Income Supplement into the CCTB. They do not include any further increases to the CCTB as a result of the February 1998 Government of Canada budget announcement.
- NCB initiatives include programs funded from the reinvestment envelopes as well as from additional provincial/territorial sources.

Top of page

Contact us GO

Home | What is the NCB? | The Government of Canada & the NCB
Programs in your Jurisdiction | Visit our Library | NCB Success Stories
Webmaster

Sommaire des projets de réinvestissement prévus pour 1998-1999 dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants

Administration	Enveloppe de réinvestissement		Initiatives PNE	Remarques supplémentaires
	98-99	Par année, à maturité		
Colombie-Britannique	63,0 M$	85,0 M$	1. Supplément au revenu gagné 2. Allocation pour enfants pris en charge 3. Autres initiatives qui seront annoncées plus tard	La C.-B. a déjà investi plus de 860 millions $ depuis juillet 1996 dans 3 programmes qui visent directement la pauvreté chez les enfants : « BC Family Bonus », « Healthy Kids », et des subventions accrues pour frais de garderie. Ces programmes sont reconduits. Le programme de prime familiale (BC Bonus) a remplacé l'aide sociale aux enfants en 1996. La C.-B. annoncera au cours de l'exercice 1998-1999 les autres initiatives qui seront financées

				sur l'enveloppe de 22 millions $ prévue pour la PNE.
Alberta	13,7 M$	21,2 M$	1. Prestation pour la santé des enfants 2. Subvention pour frais de garderie	Les initiatives de l'Alberta liées à la PNE viennent s'ajouter aux 75 millions $ investis en 1997 dans le programme familial de crédit d'impôt à l'emploi (Alberta Family Employment Tax Credit).
Saskatchewan	11,0 M$	15,0 M$	1. Prestation provinciale pour enfants 2. Supplément provincial à l'emploi 3. Prestation de santé familiale	La Saskatchewan ajoutera 37,5 millions $ de financement provincial afin d'enrichir son programme de réinvestissement.
Administration	**Enveloppe de réinvestissement**		**Initiatives PNE**	**Remarques supplémentaires**
	98-99	**Par année, à maturité**		
Manitoba	10,0 M$	14,0 M$	1. Intervention précoce 2. Nutrition des enfants 3. Formation et placement professionnel 4. Garderies 5. Alphabétisation précoce	Le Manitoba ajoutera 5 million $ en 1998- 1999 pour des programmes et des services d'intervention précoce et de développement sain des enfants. Les initiatives liées à la PNE viennent s'ajouter à de bons programmes existants, dont le Programme de revenu supplémentaire des parents. Le Manitoba continue également à verser des prestations de services de santé aux parents seuls et aux personnes handicapées qui

				laissent le soutien du revenu pour occuper un emploi. La Réduction d'impôt du Manitoba permet déjà d'offrir une aide annuelle de plus de 30 millions $ afin d'accroître le revenu des familles à faible revenu.
Ontario	117,0 M$	156,0 M$	1. Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants	L'Ontario réinvestira, en 1998- 1999, millions $ dans le supplément pour frais de garderie aux familles de travailleurs. Cet investissement sera porté à 145 millions $ sur une base annuelle. Les municipalités participeront également à cet effort puisque le coût de l'aide sociale est toujours partagé entre les municipalités (20 p.100) et la province (80 p.100). Dans son budget de 1998, la province a annoncé qu'elle consacrerait plus de 200 millions $ à un certain nombre d'autres initiatives en vue d'aider les enfants vivant dans des familles très vulnérables (intervention précoce et prévention, bien-être de l'enfance et garde d'enfants).
Nouveau-Brunswick	8,9 M$	11,2 M$	1. Aide sociale 2. Initiatives liées aux services de garderie	Le Nouveau-Brunswick ajoutera 2,1 millions $ de financement provincial pour mettre en œuvre

				son projet de services de garderie. Le Nouveau-Brunswick a aussi récemment investi 25 M $ dans un programme de prestation fiscale provinciale pour enfants et de supplément au revenu gagné qui sera maintenu.
Nouvelle-Écosse	9,3 M$	14,6 M$	1. Prestation provinciale pour enfants 2. Programmes communautaires de prévention 3. Garderies en milieu familial 4. Garderies en établissements 5. Programmes d'intervention précoce et de prévention	La Prestation provinciale pour enfants vise les familles dont le revenu annuel est inférieur à 16 000 $. La prestation peut atteindre 250 $ par année pour le premier enfant, 168 $ par année pour deuxième enfant et 136 $ par année pour chaque enfant additionnel.
Île-du-Prince-Édouard	1,2 M$	1,8 M$	1. Prestation provinciale pour enfants 2. Prestation de santé familiale 3. Initiatives communautaires	Les projets de réinvestissement de l'Î.-P.-É. s'inscrivent dans le cadre de l'initiative provinciale « Investing in Children and Families », et représentent les premières initiatives d'un engagement à long terme à l'égard du développement sain des enfants.
Terre-Neuve	7,7 M$	10,2 M$	1. Aide sociale 2. Centres de ressources familiales 3. Services accrédités de garderie 4. Réseaux régionaux de services	Terre-Neuve ajoutera 10,2 millions $ de financement provincial pour mettre en œuvre les initiatives liées à la PNE. Terre-Neuve a également augmenté de 2 p. 100 ses

			jeunesse 5. Transition aide sociale/travail	prestations d'aide sociale en mai 1998.
Yukon	0,2 M$	0,3 M$	1. Médicaments et soins de la vue pour les enfants	Le projet de réinvestissement du Yukon fait suite à l'engagement du gouvernement du Yukon de répondre aux besoins des hommes, des femmes et des enfants du Yukon qui vivent dans la pauvreté, engagement qui a été formulé dans le programme d'action du gouvernement du Yukon pour la période 1997-
Territoires du Nord-Ouest	1,6 M$	2,1 M$	1. Prestation provinciale pour enfants 2. Supplément territorial aux travailleurs	Les Territoires du Nord-Ouest ajouteront 2 M $ en financement territorial afin d'enrichir leur programme de réinvestissement.
MAINC	20-23 M$	27-30 M$	MAINC travaille avec les Premières Nations à l'élaboration de stratégies de réinvestissement adaptées aux priorités et besoins des collectivités et en accord avec les objectifs de la PNE	Les initiatives seront différentes en fonction des régions, et il sera possible de les adapter aux priorités des Premières Nations. Des consultations sur les projets de réinvestissement sont d'ailleurs en cours dans toutes les régions.
Total	**265,4 M$**	**359,6 M$**		

Notes :

- Bien qu'en accord avec les principes de base de la Prestation nationale pour enfants, le Québec n'a pris part à l'élaboration de l'initiative parce qu'il souhaite assumer le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec. En conséquence, toute référence à des positions conjointes fédérales,

provinciales et territoriales dans le présent document n'inclut pas le Québec. Les projets de réinvestissement du Québec ne figurent donc pas dans le présent document.

- Les enveloppes de réinvestissement sont calculées en montants théoriques. Elles sont constituées des économies réelles ou possibles créées par une réduction des prestations d'aide sociale proportionnelle à l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Les enveloppes comprennent aussi, le cas échéant, tous les revenus obtenus par suite de l'augmentation de l'Allocation spéciale pour enfants et les indemnités couvrant les coûts de transition dus à l'intégration du Supplément au revenu gagné à la PFCE. Elles ne comprennent cependant pas les augmentations de la PFCE prévues par le budget de février 1998
- Les initiatives liées à la PNE comprennent des programmes financés par les enveloppes de réinvestissement mais aussi par d'autres engagements provinciaux/territoriaux.

Haut de la page

Contactez-nous GO

Accueil | Qu'est-ce que la PNE? | Le gouvernment du Canada et la PNE
Les programmes offerts dans votre province ou territoire | Visitez notre bibliothèque
La PNE : De succès en succès | Webmestre

Update on Reinvestments Under the National Child Benefit

June 15, 1998

- British Columbia
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- New Brunswick
- Prince Edward Island
- Nova Scotia
- Newfoundland and Labrador
- Northwest Territories
- Yukon
- Indian and Northern Affairs Canada

Provincial and territorial governments share a commitment with the Government of Canada to the success of the National Child Benefit (NCB). This partnership involves funding commitments by both levels of government.

The Government of Canada's commitment is to increase the Canada Child Tax Benefit (CCTB) for low income families by $850 million in July 1998. Over the next two years, the Government of Canada will add another $850 million to the Canada Child Tax Benefit for a total of $1.7 billion per year as of the year 2000.

The provincial/territorial commitment is to develop benefits and services reflective of each jurisdiction's special needs and priorities and consistent with the goals of the NCB: to reduce the depth of child poverty and help low income families find and keep work. In addition, Indian and Northern Affairs Canada is working with First Nations and provinces/territories to develop complementary programs for First Nations children living on reserve.

These improved benefits and services are financed primarily by provinces/territories adjusting social assistance benefits to correspond with the increased benefits received by these families through the CCTB. All provinces/territories are exploring whether incremental funds can be devoted to the NCB; in some cases, these funds have been allocated in 1998/99.

Since part of the CCTB increase goes to low income families not on social assistance, the provincial reinvestment envelope is only a portion of the federal contribution.

The reinvestment plans in this second update focus on actions taken after governments came together and agreed to the NCB as a new national initiative. As a result, only activities started between April 1, 1998 and March 31, 1999 are included. The Government of Canada and provincial and territorial governments will work in partnership over the coming year to develop a plan for future increases in the Canada Child Tax Benefit and associated provincial/territorial reinvestments in benefits and services for low income families with children.

For more information on reinvestment plans, contact the provincial/territorial office responsible for income support/social services in the appropriate jurisdiction, or Indian and Northern Affairs Canada.

- Quebec, while agreeing with the basic principles of the National Child Benefit, has not taken part in the development of this initiative because it wishes to assume control of income support for the children of Quebec. Reinvestment plans for the province of Quebec are therefore not included in this document.
- Reinvestment envelopes are calculated amounts. They reflect actual or potential savings in social assistance/income support that correspond with increased benefits received by families through the Canada Child Tax Benefit (CCTB). The envelopes also include, if applicable, any revenues from the increase in the Children's Special Allowance and payment for transitional costs due to the incorporation of the Working Income Supplement into the CCTB. They do not include any further increases to the CCTB as a result of the February 1998 Government of Canada budget announcement.
- NCB initiatives include programs funded from the reinvestment envelopes as well as from additional provincial/territorial sources.

British Columbia

▲

As the BC Family Bonus replaced social assistance for children in 1996, with the implementation of the NCB, BC will have a total of $63.8 million in 1998/99 and $85 million annually to redirect to other new provincial initiatives for low income children and families.

After July 1, the BC Family Bonus and the National Child Benefit Supplement will provide a combined benefit of up to $103 per month for each child under 18 years of age. This amount will be reduced for families whose net annual income is more than $18,000.

As part of the NCB, BC is allocating $60 million to a new employment incentive program, the BC Earned Income Benefit (BCEIB) to ensure that the transition to the NCB framework does not result in a loss in benefits for any BC family. The BCEIB will support families with children by promoting economic security through participation in the labour market. It is being implemented concurrently with the National Child Benefit in July 1998. Families with earned income of more than $3,750 may be entitled to the following:

- Up to $50.41 per month for one child;
- Up to $84.16 per month for two children;
- Up to $111.66 per month for three children;
- Up to $27.50 per month for each additional child.

These amounts will be reduced if a family's net income is more than $20,921.

The BC Family Bonus (BCFB) and the BC Earned Income Benefit (BCEIB) are tax free monthly benefits that make it more attractive for those on welfare to seek work and to remain employed. Benefits from these programs are being combined with the CCTB into a single monthly payment.

British Columbia's second NCB initiative is focused on children in care. Through the NCB reinvestment, BC will increase the Children in Care allowance by $3 million.

In fiscal year 1998/99, BC will be announcing a further expenditure of $22.0 million within the NCB envelope.

British Columbia's NCB initiatives will serve over 440,000 low income children.

Alberta ▲

Alberta will have $13.7 million available for reinvestment from July 1998 to March 1999 and $21.2 million annually as a result of adjustments to social assistance. This will be further supplemented by adjustments in student assistance to provide a provincial reinvestment pool of $23.7 million annually.

Alberta's primary reinvestment choice will focus on a new health plan for children in low income families called the Alberta Child Health Benefit. Consultations with focus groups in the province identified health coverage for low income working families as the single highest priority.

This health plan will offer basic coverage for dental, optical, ambulance services and prescription drugs for children in low income families with annual net incomes below

$20,921 (maximum CCTB level) and for children whose parents are in upgrading programs and receive student assistance.

The plan will be modelled on the coverage provided to welfare recipients and will be sufficient to meet basic health needs. For example, the following services will be covered: two dental check-ups per year, cavity fillings, eyeglasses, prescription drugs, emergency ambulance services and over-the-counter children's medication. These services will be covered from 50 to 100% of the cost, depending on the family's income and the service being covered.

It is estimated that approximately 138,000 children in Alberta will be eligible for the Alberta Child Health Benefit. This includes 121,000 children in low income working families and 17,000 children of parents in academic upgrading programs.

The health plan promises to achieve two goals of the National Child Benefit: addressing the depth of child poverty and promoting attachment to the workforce. It will provide health coverage to thousands of low income families who don't have coverage for their children, it will support low income families' efforts to remain in the workforce, and it will offer families on welfare the assurance of continued health coverage for their children as they leave welfare.

Alberta's second reinvestment choice will focus on child care. The NCB funding will allow the province to adjust the income qualification levels for full child care subsidy by $80 per month to bring these levels closer to the maximum CCTB level. A single parent with one child will be eligible for maximum subsidy up to income levels of $20,520; for 2 parents with 2 children the new maximum will be $24,120.

The Alberta Child Health Benefit will be implemented in August 1998 and the Child Care changes in July 1998, in conjunction with national implementation of the NCB.

Saskatchewan

The Saskatchewan government estimates it will have $11 million to reinvest in new programs during the 1998/99 fiscal year. The reinvestment pool will grow to $15 million on an annualized basis.

Saskatchewan plans to broadly reform its income security programs so that the base of families who are eligible will be extended beyond the current welfare threshold to include low income working families. Reinvestment funds will be used to support this process and will be supplemented by an additional $37.5 million annually in provincial funding to provide additional improvements to programs for low income families.

These new programs will assist over 40,000 families (80,000 children).
Saskatchewan's Building Independence -- Investing in Families strategy will include:

Saskatchewan Employment Supplement (SES) - This initiative, to be introduced in July 1998, is an employment support program which will provide a monthly supplement on employment, self-employment and maintenance income for low income families with children. It will be delivered by the province in order to be more closely tied to changes in income.

Saskatchewan Child Benefit (SCB) -- This initiative, scheduled for implementation in July 1998, will be an income-tested benefit, designed to integrate closely with the new federal National Child Benefit Supplement. It will be delivered by the Government of Canada as an integrated payment with the Canada Child Tax Benefit.

Saskatchewan's income support benefits for children will be transferred from social assistance to the new Saskatchewan Child Benefit.

Family Health Benefits -- to begin August 1998, will provide supplementary health benefits to low income working families receiving the Saskatchewan Employment Supplement and/or the Saskatchewan Child Benefit. Eligible families will receive supplementary health benefits for children including drug, dental, optical and other coverage. Parents will also receive partial supplementary health coverage. This program will ensure that lower income working families do not fall onto social assistance because of the health needs of their children.

These new programs will help to reduce child poverty by lowering barriers to employment for low income families. They will assist parents with the child-related costs of going to work and create a bridge for parents on social assistance to help them make the leap from dependence to the workforce. Benefits from these programs are expected to reach a total of 40,000 families. Research has shown that investing in children can result in lifelong gains for both the children and for society. These initiatives build on the experience and success of the Saskatchewan Action Plan for Children.

Manitoba ▲

Manitoba will spend over $15 million in 1998/99 for early intervention and healthy child development programs, and for additional supports to benefit children in lower income families.

These initiatives will be funded through $10 million made available in 1998/99 for

reinvestment under National Child Benefit recoveries, and by over $5 million in new provincial funds. The recoveries under the National Child Benefit are expected to increase to approximately $14 million on an annual basis starting in April 1999.

In response to the priorities identified by Manitobans in public consultations, funds for 1998/99 will be invested in the following areas:

- $2.0 million for early intervention programs emphasizing positive parenting, healthy child development and preventing adolescent pregnancy;
- $2.1 million for children's nutrition programs, including new partnerships with community groups;
- $2.0 million for training and job placement programs to assist more income assistance clients and lower-income working parents find and keep jobs;
- $4.8 million to expand the accessibility, portability and flexibility of child care options to help lower-income working families with young children enter and remain in the workforce;
- $2.6 million for early literacy programs, and programs to help families ensure their children are ready to learn and are successful when they enter the school system; and
- $1.7 million for families on income assistance who are making the transition to the new National Child Benefit.

Manitoba expects these new investments to help contribute to the two main goals of the National Child Benefit - preventing and reducing the depth of child poverty, and promoting attachment to the workforce. The new early intervention and prevention programs targeted to high-risk families will help more children develop into healthy and productive adults and break the cycle of poverty. More income assistance families will gain independence by entering and remaining in jobs as a result of increased access to placement and training opportunities, and by the availability of quality, flexible child care options.

Manitoba's reinvestments are part of an overall Children First strategy. This strategy recognizes that children should have first call on resources, and services need to be coordinated, community based and child centred. The Children and Youth Secretariat, in consultation with its seven partner departments, is coodinating a series of initiatives based on "best practices" and on the principles of prevention and early intervention designed to improve long term outcomes for Manitoba's children.

Manitoba's reinvestments began to be implemented in April 1998 and are expected to benefit over 90,000 children each year.

Ontario

Ontario estimates that $117 million will be available in 1998/99 for reinvestment as a result of the NCB. The reinvestment pool will grow to $156 million on an annualized basis.

Ontario will use its portion of the NCB reinvestment to create a new Ontario Child Care Supplement for Working Families. This is a new program that would support up to 350,000 young children in working families by providing a maximum annual benefit of $1,020 for each child under 7. Families would be eligible for the Supplement if they have work earnings exceeding $5,000 or are attending education or training programs and have child care expenses. For families with incomes above $20,000, the Supplement would be reduced.

Ontario will reinvest $100 million in 1998/99 in the Ontario Child Care Supplement for Working Families. This amount will grow to $145 million as an annual amount. In addition, Ontario will also invest $40 million, bringing the total value of the Supplement to $185 million annually.

In Ontario, municipalities will also share in the NCB reinvestment, because social assistance continues to be cost-shared between municipalities and the province. The municipal portion will be $22 million in 1998/99, growing to $30 million annually.

Municipalities will be developing strategies for NCB reinvestment to meet the NCB objectives of reducing child poverty and helping people move from social assistance to work. Like the province, municipalities will be reporting on their use of the NCB reinvestment.

Ontario is also undertaking a number of new initiatives to help children and their families in addition to its NCB reinvestment. These include: the new Learning, Earning and Parenting (LEAP) Program which will provide child care subsidies and other supports to help single parents on welfare finish school; additional child care assistance for participants in Ontario Works to give greater flexibility and choices for parents; increased funding for the Healthy Babies, Healthy Children program which screens all newborns, and identifies those at high risk and ensures they receive community services; and increased funding for Children's Aid Societies to increase the number of child protection staff, provide better training for front-line workers and revitalize foster care.

New Brunswick

With the introduction of the NCB, New Brunswick will have $8.9 million in 1998/99 and $11.2 million annually available for reinvestment. However, in this first year of NCB implementation, New Brunswick will not offset social assistance payments by the amount of the federal increase.

Beginning in August, 1998, New Brunswick will invest an additional $2.1 million in child care initiatives. Part of this investment will be an increase in day care subsidy rates in the province. Day care subsidy rates will increase by $1.50 per day; as of August 1, the Day Care Subsidy Program will pay up to $18.50 per day for children in care under the age of two and $16.50 per day for children in care over the age of two years. This subsidy increase will help offset the gap between the day care subsidy amount and current market rate.

In addition, the province is setting aside 200 spaces for child care. This child care will be available for low income New Brunswickers who require child care for their children, but who for a variety of reasons are unable to access licensed day care facilities. The subsidy rates for these child care spaces will equal the amounts provided under the Day Care Subsidy Program.

New Brunswick's NCB initiatives are expected to benefit over 24,000 children each year.

Prince Edward Island ▲

Through the National Child Benefit, Prince Edward Island will have an additional $1.2 million in 1998/99 and $1.8 million on an annual basis to invest in programs for low income families with children.

PEI's reinvestments are designed to promote healthy child development, and to support lower income families in their efforts to participate in the labour force.

The PEI reinvestment strategy has two major thrusts:

1. Through the new PEI Child Care Benefit, the Province will invest an additional $600,000 per year in child care subsidies for low income working families. The new funding will be used to enhance child care assistance in three ways:
    - the present qualifying income scales will be expanded to increase the number of families eligible for child care subsidies. This is expected to benefit at least 100 additional families;
    - lower income families currently paying a portion of their child care fees will have this share either reduced or eliminated. This will benefit

approximately 700 families who now utilize child care subsidies;
- and finally, the present child care per diem subsidy will be increased for the first time since 1990.

2. Through the PEI Family Health Benefit, the Province will invest $800,000 per year to provide basic coverage for prescription drugs for all Island families with children and annual incomes below $20,000. The program will benefit approximately 4,800 families with 8,000 children. Supplementary coverage for prescription drugs will be provided to lower income working families to ensure they do not fall onto social assistance because of the health needs of their children, and to help families on social assistance enter the workforce without losing child health benefits. Coverage will be provided to all family members through a contribution of deductibles and co-pays.

PEI's reinvestment strategy will also include several community partnership initiatives. Further details on these reinvestments will be announced as the initiatives are developed.

Nova Scotia

Nova Scotia will direct its NCB reinvestments towards programs that help meet the growing needs of low income families with children. The reinvestment fund is anticipated at $ 9.7 million in 1998/99 and $ 14.6 million annually.

Nova Scotia has two primary reinvestment initiatives which will potentially impact 51,000 children: a Nova Scotia Child Benefit for low income families with children; and a range of healthy child development initiatives.

These healthy child development initiatives include an additional:

- $ 1 million for Community-Based Prevention Programs;
- $ 250,000 towards increasing current Early Intervention Programs;
- $ 750,000 towards increasing current centre-based Child Care; and
- $ 250,000 towards the development of a regulated home-based rural child care program.

As the Canada Child Tax Benefit increases, further funding enhancements are anticipated for the Nova Scotia reinvestment programs in the following years. This is only the first step.

The Nova Scotia Child Benefit is designed for families with less than $ 16,000/year annual income with benefits up to $250/year for the first child; up to $168 for the

second child and up to $136/year for each additional child.

The Community-Based Prevention Programs will expand the Healthy Start/Home visiting programs in support of families coping with newborn children.

The early Intervention Programs are home based programs which support pre-school children. The programs assist parents to provide developmentally stimulating opportunities which promote school readiness.

The Centre-Based Child Care reinvestment will provide an additional 80 subsidized child care spaces and 30 portable child care spaces for special needs children.

The Family-Based Child Care reinvestment will provide 70 subsidized home child care spaces in rural Nova Scotia.

Newfoundland and Labrador

Under the NCB, Newfoundland and Labrador will have $7.7 million in 1998/99 and approximately $10.2 million annually to reinvest in new programs and services. For this first year of NCB implementation, Newfoundland will not offset social assistance payments by the amount of the federal NCB increase.

However, Newfoundland and Labrador will contribute an additional $10.2 million to fund the following NCB initiatives:

- $1.15 million for additional family resource project sites to provide a range of supportive and early intervention services and programs to meet the needs of families with children 0-6 years of age. Similar programs have been established in the province under the Government of Canada funded Community Action Program for Children (CAPC);
- $4.6 million for the improvement and expansion of licensed child care services in the province, including additional child care subsidies, the introduction of licensed family home child care, the introduction of licensed infant child care, and the provision of a range of support program funds to assist with the development of child care services generally;
- $2.8 million to develop coordinated, regional youth service networks, in partnership with existing community programs, to support youth at risk 12-18 years with an emphasis on prevention and early intervention support services such as peer counseling, self-help, mental health services, and back to school initiatives. This initiative will be designed to support young people to make a successful transition from school to independence and adulthood; and

- $1.6 million for initiatives under the social assistance program designed to assist families in making the transition to work including an increase to the child care expense deduction and the extension of drug card benefits for families moving into employment.

These directions are consistent with the views expressed in a number of public consultation processes including the House of Assembly Select Committee on Children's Interests and the Social Policy Advisory Committee (SPAC) consultations for the proposed Strategic Social Plan. As well, these directions are consistent with other on-going initiatives including the Coordinated Model for Services to Children and Youth and the Provincial Strategy on Violence.

Newfoundland's NCB initiatives are expected to benefit over 28,000 children each year.

Implementation of these initiatives will be done in conjunction with the proposed introduction of new legislation governing child welfare services and the licensing of child care services, scheduled for the up-coming fiscal year. As a consequence, some initiatives may not achieve full implementation in the 1998/99 fiscal year. Community and consumer participation in the planning and implementation associated with these new initiatives will be sought. A process for such input will be announced shortly.

Northwest Territories

The Government of the Northwest Territories will have approximately $1.6 million available in 1998/99 and $2.1 million annually for reinvestment in NCB initiatives. It will supplement this with an additional $2 million in new funding for the NWT Child Benefit and the Territorial Workers' Supplement.

1. **The NWT Child Benefit**

   All families with net annual incomes of $20,921 or less will receive an annual benefit of at least $330 per child. This is in addition to the increased Canada Child Tax Benefit.

   The benefit will begin to be phased-out with net annual incomes of $20,921. The level at which it would be eliminated would vary according to family size.

   The benefit will be administered by Revenue Canada and delivered monthly with the Canada Child Tax Benefit. It will be paid to the children's primary caregiver -- the same caregiver who is receiving the Canada Child Tax Benefit.

1. **The Territorial Workers' Supplement**

   Families with working annual incomes of $3,750 or more would be entitled to an additional Territorial Workers' Supplement (TWS) of a maximum of $275 for the first child and $75 for the second. It will be phased-in, so that the maximum benefit becomes available when a family's working income reaches $10,000. The TWS will help support low income families with their increased expenses resulting from work.

It is estimated that about 6,500 families, or 14,300 children (59% of all children in the Northwest Territories) will receive some benefit from the NWT's reinvestment initiatives. New programs will begin in July 1998.

Maximum Benefits Under the NCB and NWT Child Benefit/TWS

(annual $ paid to families)

# of Children	Federal	Territorial Child	Total
1 Child	$1,625	$605	**$2,230**
2 Children	$3,050	$1,010	**$4,060**
3 Children	$4,475	$1,340	**$5,815**
4 Children	$5,900	$1,670	**$7,570**

The Government of the NWT will also increase the base rate of the Income Support Food Allowance by 8% and adjust the Food Allowance cost zone structure. Implementation is scheduled for August 1, 1998.

Yukon

The Yukon will have approximately $220,600 available for reinvestment in 1998/99. On an annualized basis, approximately $314,100 will be available. If the program costs exceed available NCB reinvestment funds, the Yukon may provide additional funds.

The Yukon will reinvest in the Children's Drug and Optical Program. It is designed to assist low income families with the cost of prescription drugs and eye care for children up to the age of 18 years. To be eligible, families must fall within a certain income range based on the family size, and use other insurance programs for which they are

eligible first. There is a deductible of up to $500 per family per year, which is waived for families in the lowest income ranges.

Family income is one factor which affects the health of children. Low income families often cannot afford the drugs needed for medical treatment and will go without regular eye examinations and purchasing eyeglasses in favor of using their limited resources on other family needs. The program ensures that children in low income working families have benefits comparable to the benefits they would receive on social assistance. In some cases, the program may remove one of the barriers to families leaving social assistance.

The Children's Drug and Optical Program responds to the Yukon government's commitment to address the needs of Yukon men, women and children living in poverty, as identified in the Government of Yukon Action Agenda 1997-2000.

The pilot project phase of the program was implemented on January 1, 1998, with full implementation scheduled for April 1, 1998.

The additional Children's Special Allowance will be distributed to the children's caregivers.

It is expected that about 2,000 Yukon children will access the Children's Drug and Optical Program. There are about 350 children in care who may benefit from the increase in the Children's Special Allowance.

Indian and Northern Affairs Canada ▲

The Government of Canada is committed to ensuring that First Nations children living on reserve benefit like other Canadian children from the National Child Benefit.

Reinvestment envelopes will be calculated on a regional basis and will be based on the method by which provincial-territorial governments adjust welfare rates in relation to the increased Canada Child Tax Benefit. It is estimated that $27-30 million annually will be available for reinvestment in First Nations across Canada.

Indian and Northern Affairs Canada will retain reinvestment funds at the regional level and will work with First Nations to develop reinvestment strategies that meet the priorities and needs of First Nations communities. All reinvestments will be guided by the objectives of the National Child Benefit.

In some provinces, First Nations and provincial reinvestments may be the same. In other provinces, Indian and Northern Affairs Canada will work with First Nations to

develop unique reinvestment initiatives.

Top of page

Contact us GO

Home | What is the NCB? | The Government of Canada & the NCB
Programs in your Jurisdiction | Visit our Library | NCB Success Stories
Webmaster

Le point sur les réinvestissements faits dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants

15 juin 1998

Les gouvernements des provinces et des territoires sont convenus, de concert avec le gouvernement du Canada, de garantir le succès de la Prestation nationale pour enfants (PNE). À cette fin, les deux paliers de gouvernement doivent procéder à des engagements de crédits.

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Nouveau-Brunswick
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Terre-Neuve et Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

La part du gouvernement du Canada consiste à augmenter la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) au bénéfice des familles à faible revenu, de 850 millions de dollars en juillet 1998. Au cours des deux années qui suivront, le gouvernement ajoutera un autre 850 millions de dollars à la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour un total de 1,7 milliard de dollars par année en l'an 2000.

Les provinces et les territoires s'engagent, pour leur part, à créer des prestations et des services adaptés à leurs besoins et priorités, et conformes aux objectifs de la

PNE qui sont la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants et l'intégration des familles à faible revenu au marché du travail. Par ailleurs, Affaires indiennes et du Nord Canada travaille avec les Premières Nations de même qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires à élaborer des programmes à l'intention des enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves.

Ces nouveaux programmes et services doivent être financés à même les sommes que récupèrent les provinces et les territoires en réduisant leurs prestations d'aide sociale dans une proportion équivalente aux montants accrus que reçoivent les familles par le truchement de la PFCE. Toutes les provinces et les territoires étudient, en outre, la possibilité d'enrichir leur enveloppe de réivestissements liés à la PNE. Dans certains cas, des fonds supplémentaires sont déjà prévus pour l'exercice 1998-1999.

Comme une partie de l'augmentation de la PFCE va aux familles à faible revenu qui ne touchent pas de prestations d'aide sociale, l'enveloppe de réinvestissement provinciale ne correspond qu' à une partie de la contribution fédérale.

Les projets de réinvestissement dont il est question dans ce document ont été élaborés après que les gouvernements se sont réunis pour faire de la PNE une nouvelle initiative nationale. Y figureront donc uniquement les activités amorcées entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999. Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires travailleront en partenariat au cours de l'année qui vient afin de mettre au point un plan dans lequel seront précisées les augmentations futures de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les réinvestissements provinciaux et territoriaux connexes dans les prestations et pour les familles à faible revenu avec enfants.

Pour plus de renseignements sur les projets de réinvestissement, communiquez avec le bureau provincial ou territorial responsable des services sociaux et programmes de soutien du revenu ou avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

- Bien qu'en accord avec les principes de base de la Prestation nationale pour enfants, le Québec n'a pas pris part à l'élaboration de l'initiative parce qu'il souhaite assumer le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du
  En conséquence, toute référence à des positions conjointes fédérales, provinciales et territoriales dans le présent document n'inclut pas le Québec. Les projets de réinvestissement du Québec ne figurent donc pas dans le présent document.
- Les enveloppes de réinvestissement sont calculées en montants annuels. Elles sont constituées des économies réelles ou possibles créées par une réduction des prestations d'aide sociale proportionnelle à l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Les enveloppes comprennent aussi,

le cas échéant, tous les revenus obtenus par suite de l'augmentation de l'Allocation spéciale pour enfant et les indemnités couvrant les coûts de transition dus à l'intégration du Supplément au revenu gagné à la PFCE. Elles ne comprennent cependant pas l'augmentation de la PFCE prévue par le budget de février 1998

- Les initiatives liées à la PNE comprennent des programmes financés par les enveloppes de réinvestissement mais aussi par d'autres engagements provinciaux/territoriaux.

Colombie-Britannique

Comme le programme de prime familiale (« BC Family Bonus ») a remplacé l'aide sociale aux enfants en 1996, l'entrée en vigueur de la PNE donnera à la Colombie-Britannique un total de 63,8 millions de dollars en 1998- 1999 et de 85 millions de dollars par année à réorienter vers d'autres initiatives provinciales destinées aux familles à faible revenu qui ont des enfants.

Après le 1er juillet, le BC Family Bonus et le supplément provincial à la Prestation nationale pour enfants représenteront une somme pouvant aller jusqu'à 103 $ par mois par enfant de moins de 18 ans. Cette somme sera réduite dans le cas des familles dont le revenu annuel net est supérieur à 18 000 $.

Dans le cadre de la PNE, la Colombie-Britannique affecte 60 millions de dollars à un nouveau programme d'incitation à l'emploi, le (« BC Earned Income Benefit »), afin que l'entrée en vigueur de la PNE n'entraîne pas de perte de revenu pour les familles de cette province. Ce supplément au revenu gagné soutiendra les familles avec enfants en faisant valoir la sécurité économique par la participation au marché du travail. Il sera implanté en même temps que la Prestation nationale pour enfants, en juillet 1998. Les familles dont le revenu gagné est supérieur à 3 750 $ auront droit aux sommes suivantes :

- Jusqu'à 50,41 $ par mois pour un enfant;
- Jusqu'à 84,16 $ par mois pour deux enfants;
- Jusqu'à 111,66 $ par mois pour trois enfants;
- Jusqu'à 27,50 $ par mois pour chaque enfant additionnel.

Ces montants seront réduits si le revenu net de la famille est supérieur à 20 921 $.

Le BC Family Bonus et le BC Earned Income Benefit offrent des prestations mensuelles non imposables qui ont pour but d'inciter les assistés sociaux à chercher du travail et à conserver leur emploi. Les prestations de ces programmes seront

combinées à la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un seul versement mensuel.

Le deuxième projet de réinvestissement de la Colombie-Britannique porte sur les services aux enfants pris en charge. Après l'entrée en vigueur de la PNE, la Colombie-Britannique augmentera de 3 millions de dollars ses crédits budgétaires à ce chapitre.

Au cours de l'exercice 1998- 1999, la Colombie-Britannique annoncera une autre dépense de 22 millions de dollars dans l'enveloppe de la PNE.

Les initiatives de la Colombie-Britanique dans le cadre de la PNE permettront de toucher plus de 440 000 enfants provenant de familles à faible revenu.

Alberta

L'Alberta pourra réinvestir environ 13,7 millions de dollars de juillet 1998 à mars 1999, et 21,2 millions de dollars par année à la suite des modifications apportées à son programme d'aide sociale. À ces montants s'ajouteront les rajustements touchant l'aide financière aux étudiants, de sorte que le fonds de réinvestissement de la province atteindra 23,7 millions de dollars par année.

Le premier choix de l'Alberta en matière de réinvestissement se porte sur une nouvelle prestation pour la santé des enfants (« Child Health Benefit »).
Des consultations menées auprès de groupes de discussion dans la province ont permis d'établir que les soins de santé pour les familles de travailleurs à faible revenu représentaient la priorité absolue.

Ce régime de soins de santé offrira une protection de base pour les services dentaires, les soins de la vue, les services d'ambulance et les médicaments sur ordonnance pour les enfants des familles dont le revenu annuel net est inférieur à 20 921 $ (niveau maximum de la PFCE) de même que pour les enfants dont les parents suivent un programme de rattrapage scolaire et bénéficient d'une aide financière pour leurs études.

Ce régime s'inspirera du programme offert aux prestataires de l'aide sociale et sera suffisant pour payer les soins de santé de base. Le régime prévoit notamment les services suivants : deux examens dentaires par année, les plombages, les lunettes, les médicaments sur ordonnance les services d'ambulance en cas d'urgence et les médicaments pour enfants en vente libre. La protection variera entre 50 % et 100 % des coûts, selon le revenu de la famille et le service à indemniser.

On estime que quelque 138 000 enfants de l'Alberta auront droit au Child Health Benefit, soit 121 000 enfants de familles de travailleurs à faible revenu et 17 000 enfants de parents suivant un programme de rattrapage scolaire.

Le régime de soins de santé promet d'atteindre deux des objectifs de la Prestation nationale pour enfants : réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et promouvoir l'intégration au marché du travail. Il couvrira les soins de santé de milliers de familles à faible revenu qui n'ont aucune protection pour leurs enfants à cet égard, soutiendra les efforts des familles à faible revenu qui cherchent à rester sur le marché du travail, et offrira aux familles qui quittent l'aide sociale l'assurance que les soins de santé de leurs enfants continueront d'être couverts.

L'Alberta fera porter son deuxième choix de réinvestissement sur les services de garderie. L'entrée en vigueur de la PNE permettra à la province de rajuster de 80 $ par mois ses barèmes d'admissibilité à la subvention complète pour frais de garderie et de les fixer ainsi à des niveaux plus proches du maximum de la PFCE. Une famille monoparentale à un seul enfant sera ainsi admissible à la subvention maximale jusqu'à concurrence d'un revenu de 20 520 $; une famille biparentale avec deux enfants sera admissible jusqu'à concurrence de 24 120 $.

L'Alberta Child Health Benefit entrera en vigueur en août 1998 et les modifications au programme de subvention pour frais de garderie prendont effet en juillet 1998, à l'avènement de la PNE.

Saskatchewan ▲

Le gouvernement de la Saskatchewan estime qu'il pourra réinvestir 11 millions de dollars dans de nouveaux programmes au cours de l'exercice 1998- 1999. Son fonds de réinvestissement atteindra 15 millions de dollars en chiffres annualisés.

La Saskatchewan entend remanier en profondeur ses programmes de sécurité du revenu de manière à en étendre la portée aux familles de travailleurs à faible revenu et non plus seulement aux ménages admissibles à l'aide sociale. Les fonds de réinvestissement serviront à cette fin et 37,5 millions de dollars consentis par la province viendront s'y ajouter afin de permettre d'autres améliorations aux programmes destinés aux familles à faible revenu. Ces nouveaux programmes toucheront plus de 40 000 familles (80 000 enfants). Cette stratégie d'investissement dans les familles (« Building Independence-Investing in Families ») qui vise à promouvoir l'autonomie comprend les volets suivants :

Saskatchewan Employment Supplement (SES) -- Cette initiative, qui entrera en

vigueur en juillet 1998, est un programme d'aide à l'emploi qui procurera aux familles à faible revenu ayant des enfants un supplément mensuel au revenu d'emploi, de travail indépendant ou de pension alimentaire. Ce supplément sera versé par la province pour mieux tenir compte des changements de revenu.

Saskatchewan Child Benefit (SCB) -- La SCB, qui devrait entrer en vigueur en juillet 1998, sera une prestation fondée sur le revenu, étroitement liée au supplément de la nouvelle Prestation nationale pour enfants. Elle sera versée par le gouvernement du Canada sous forme d'un paiement intégré à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Les prestations de soutien du revenu pour enfants de la Saskatchewan seront transférées de l'aide sociale à la nouvelle prestation pour enfants de la Saskatchewan (SCB).

Family Health Benefits -- À compter d'août 1998, toutes les familles admissibles à la SCB et à la SES toucheront également des prestations supplémentaires de santé pour les enfants, qui viseront les médicaments, les soins dentaires, les soins de la vue, etc. Les parents bénéficieront aussi d'une couverture partielle de leurs soins de santé. Ce nouveau programme veut faire en sorte que les familles à faible revenu ne se tournent pas vers l'aide sociale en raison des besoins en soins de santé de leurs enfants.

Ces nouveaux programmes aideront à réduire la pauvreté chez les enfants, en réduisant les obstacles à l'emploi pour les familles à faible revenu. Ils aideront les parents à assumer les frais de garderie que leur occasionne le retour au travail et faciliteront, pour les parents assistés sociaux, le passage de la dépendance à la population active. Les prestations de ces programmes devraient toucher 40 000 familles. La recherche montre que les sommes investies dans les enfants procurent des bienfaits à long terme aussi bien aux enfants eux-mêmes qu'à la société. Ces initiatives misent sur l'expérience et la réussite qui ont marqué la plan d'action pour les enfants de la Saskatchewan (« Saskatchewan Action Plan for Children »).

Manitoba

Le Manitoba consacrera plus de 15 millions de dollars en 1998- 1999 à des programmes d'intervention précoce et d'amélioration de la santé des enfants, et à des mesures supplémentaires en faveur des enfants de familles à faible revenu.

Ces initiatives seront financées grâce aux 10 millions de dollars qui pourront être réinvestis en 1998- 1999 en vertu de la Prestation nationale pour enfants, et grâce à un nouvel apport de 5 millions de dollars fourni par la province. Les sommes

recouvrées en vertu de la Prestation nationale pour enfants devraient se chiffrer à environ 14 millions de dollars par année à partir d'avril 1999.

Compte tenu des priorités mentionnées par les Manitobains lors de consultations publiques, les fonds pour 1998- 1999 seront répartis comme suit :

- 2 millions de dollars pour des programmes d'intervention précoce, portant surtout sur l'art d'être un bon parent, sur le sain développement de l'enfant et sur la prévention de la grossesse chez les adolescentes;
- 2,1 millions de dollars pour des programmes de nutrition des enfants, comprenant de nouveaux partenariats avec les groupes communautaires;
- 2 millions de dollars pour des programmes de formation et de placement afin d'aider plus de clients de l'aide sociale et de parents travailleurs à faible revenu à trouver un emploi et à le conserver;
- 4,8 millions de dollars pour accroître l'accès aux services de garde d'enfants ainsi que la transférabilité et la souplesse de ces services, afin d'aider les familles de travailleurs à faible revenu qui ont de jeunes enfants à entrer sur le marché du travail et à y rester;
- 2,6 millions de dollars pour des programmes d'alphabétisation précoce et des programmes destinés à aider les familles à préparer leurs enfants à apprendre et à réussir lorsqu'ils commencent à fréquenter l'école;
- 1,7 million $ pour les familles qui reçoivent de l'aide sociale et qui font la transition vers la nouvelle Prestation nationale pour enfants.

Le Manitoba prévoit que ces nouveaux investissements permettront d'atteindre deux des grands objectifs de la Prestation nationale pour enfants -- prévenir et réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, et promouvoir l'intégration au marché du travail. Les nouveaux programmes d'intervention et de prévention précoces destinés aux familles à risque permettront à plus d'enfants de devenir des adultes sains et productifs et de briser le cycle de la pauvreté. Un plus grand nombre de familles recevant de l'aide sociale deviendront autonomes en trouvant et conservant un emploi, car elle auront un meilleur accès aux services de placement et aux possibilités de formation, et disposeront de meilleurs services de garde d'enfants.

Les réinvestissements du Manitoba font partie intégrante d'une stratégie globale, Les enfants d'abord (Children First), en vertu de laquelle on donne la priorité aux enfants. Cette stratégie reconnaît que les enfants doivent être les premiers bénéficiaires des ressources et que les services doivent être coordonnés, bien ancrés dans la collectivité et axés sur les enfants. En consultation avec ses sept ministères partenaires, le Secrétariat à l'enfance et à la jeunesse (Children and Youth Secretariat) coordonne une série d'initiatives fondées sur les « pratiques exemplaires » et sur les principes de prévention et d'intervention précoces qui sont destinés à améliorer l'avenir à long terme des enfants manitobains.

Les réinvestissements du Manitoba commenceront à être mis en oeuvre en avril 1998 et devraient toucher plus de 90 000 enfants par année.

Ontario

Le gouvernement de l'Ontario estime qu'il pourra réinvestir 117 millions de dollars au cours de 1998- 1999 par suite de l'entrée en vigueur de la PNE. Son fonds de réinvestissement atteindra 156 millions de dollars en chiffres annualisés.

L'Ontario entend utiliser sa part des réinvestissements pour créer un nouveau supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (« Ontario Child Supplement for Working Families »). C'est un nouveau programme qui permettra d'aider jusqu'à 350 000 jeunes enfants vivant dans des familles qui sont sur le marché du travail en remettant à celles-ci une prestation annuelle maximale de 1 020 $ pour chaque enfant de moins de 7 ans. Les familles seront admissibles au supplément si elles ont des gains supérieurs à 5 000 $ ou participent à des programmes d'enseignement ou de formation, et qu'elles doivent payer des frais de garde d'enfants. Pour les familles dont le revenu est plus élevé que 20 000 $, le supplément serait réduit.

L'Ontario réinvestira 100 millions de dollars en 1998- 1999 dans ce supplément. Ce montant passera à 145 millions de dollars comme montant annuel. Par ailleurs, l'Ontario investira également 40 millions de dollars, ce qui augmentera la valeur totale du supplément à 185 millions de dollars annuellement.

En Ontario, les municipalités participeront également aux réinvestissements dans le cadre de la PNE, car l'aide sociale continue d'être à frais partagés entre les municipalités et la province. La part des municipalités sera de 22 millions de dollars en 1998- 1999, passant à 30 millions annuellement.

Les municipalités ontariennes mettront au point des stratégies de réinvestissement dans le cadre de la PNE pour atteindre les objectifs établis qui sont de réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et d'aider à faciliter le passage de la dépendance envers l'aide sociale à l'intégration dans la population active. De même que la province, les municipalités rendront compte de l'utilisation des fonds de réinvestissement.

En plus de ses réinvestissements, l'Ontario entreprend également plusieurs initiatives pour aider les enfants et leurs familles. Ce sont : le nouveau programme sur l'apprentissage, le travail et le parentage (« Learning, Earning and Parenting Program ») qui prévoit des subventions pour frais de garderie et autres mesures de

soutien en vue d'aider les chefs de familles monoparentales qui reçoivent des prestations d'aide sociale à terminer leurs études; une aide supplémentaire pour les services de garde destinée aux participants du programme l'Ontario au travail (« Ontario Works ») afin que les parents puissent bénéficier d'une plus grande marge de manoeuvre et d'un plus grand éventail de choix; un financement accru pour le programme Des bébés en santé (« Healthy Babies, Healthy Children »), qui permet d'examiner tous les nouveaux-nés et de vérifier ceux qui sont à haut risque, et d'assurer qu'ils reçoivent les services communautaires adéquats; un financement accru pour les sociétés d'aide à l'enfance afin d'augmenter le bassin des travailleurs à la protection de l'enfance, d'offrir une formation de meilleure qualité aux travailleurs de première ligne et de donner un nouveau souffle aux services de placement familial.

Nouveau-Brunswick

▲

Avec l'introduction de la PNE, le Nouveau-Brunswick disposera de 8,9 millions de dollars en 1998- 1999 et de 11,2 millions de dollars par année à des fins de réinvestissement. Pour cette première année cependant, le Nouveau-Brunswick n'entend pas réduire ses prestations d'aide sociale en proportion du montant de l'augmentation fédérale.

À compter d'août 1998, le Nouveau-Brunswick investira 2,1 millions de dollars de plus dans le secteur des services de garderie. Une partie de cet investissement prendra la forme d'une augmentation du taux de subvention provinciale pour frais de garderie. Le taux de subvention augmentera de 1,50 $ par jour; à compter du 1er août, le programme de subvention pour frais de garderie versera jusqu'à 18,50 $ par jour pour les enfants de moins de 2 ans et 16,50 $ par jour pour les enfants de plus de 2 ans. Cette augmentation permettra de réduire l'écart entre le montant de la subvention et le prix des services de garderie.

La province réserve par ailleurs 200 places de garderie. Ces places seront offertes aux habitants du Nouveau-Brunswick à faible revenu qui ont besoin de services de garderie pour leurs enfants mais qui, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas accès aux services de garderie ordinaires. Le taux de subvention de ces places correspondra à celui du programme régulier de subvention pour frais de garderie.

Les initiatives de PNE du Nouveau-Brunswick devraient profiter à plus de 24 000 enfants par année.

▲

Île-du-Prince-Édouard

L'entrée en vigueur de la Prestation nationale pour enfants permettra à l'Île-du-Prince-Édouard de disposer de 1,2 million de dollars de plus en 1998- 1999, soit 1,8 million de dollars en chiffres annualisés, pour réinvestissement en programmes destinés aux familles à faible revenu qui ont des enfants.

Les réinvestissements de l'Île-du-Prince-Édouard veulent promouvoir le sain développement des enfants de la province et aider les familles à faible revenu à s'intégrer à la population active.

Le stratégie de réinvestissement de l'Île-du-Prince-Édouard se déploie selon deux axes principaux :

1. Dans le cadre du PEI Child Care Benefit, la province investira 600 000 $ de plus par année en subventions pour frais de garderie consenties à des familles à faible revenu qui sont sur le marché du travail. Les nouveaux fonds serviront à accroître l'aide aux services de garderie de trois façons :
    - l'échelle actuelle du revenu admissible sera modifiée afin d'accroître le nombre de familles admissibles à la subvention pour frais de garderie. Cette mesure devrait profiter à au moins 100 familles supplémentaires ;
    - les familles à faible revenu qui paient actuellement une partie de leurs frais de garderie verront cette part soit réduite, soit éliminée. Cette mesure profitera à environ 700 familles qui bénéficient actuellement de subventions aux services de garderie ;
    - la subvention quotidienne actuelle pour frais de garderie sera augmentée pour la première fois depuis 1990.
2. Dans le cadre du PEI Family Health Benefit, la province investira 800 000 $ par année afin de couvrir le coût des médicaments sur ordonnance des familles avec enfants dont le revenu annuel est inférieur à 20 000 $. Ce programme profitera à environ 4 800 familles comptant 8 000 enfants. Une protection supplémentaire pour médicaments sur ordonnance sera accordée aux familles de travailleurs à faible revenu pour qu'elles ne soient pas réduites à se tourner vers l'aide sociale à cause des besoins en soins de santé de leurs enfants, et pour aider les familles qui vivent d'aide sociale à regagner le marché du travail sans risquer de perdre la protection pour soins de santé dont bénéficient leurs enfants. La protection sera étendue à tous les membres de la famille par le truchement de franchises et de modalités de co-paiement.

La stratégie de réinvestissement de l'Île-du-Prince-Édouard prévoit aussi plusieurs autres initiatives en partenariat avec les collectivités. Ces mesures de réinvestissement seront décrites plus en détail au fur et à mesure de la création des programmes.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse orientera sa stratégie de réinvestissement vers des programmes conçus pour répondre aux besoins pressants des familles à faible revenu qui ont des enfants. Les sommes à réinvestir sont évaluées à 9,7 millions de dollars en 1998-1999 et à 14,6 millions de dollars par année.

La Nouvelle-Écosse se propose de réinvestir surtout dans deux initiatives dont bénéficieront éventuellement 51 000 enfants : des prestations pour enfant destinées aux familles à faible revenu qui ont des enfants (« Nova Scotia Child Benefit »), et un ensemble d'initiatives visant le sain développement des enfants.

Ces initiatives de sain développement des enfants comprennent les montants supplémentaires suivants :

- 1 million de dollars pour des programmes de prévention dans la collectivité;
- 250 000 $ pour accroître les programmes actuels d'intervention précoce;
- 750 000 $ pour accroître les services actuels de garderie en établissement;
- 250 000 $ pour l'élaboration d'un programme réglementé de services de garderie en milieu familial, dans le secteur rural.

Avec l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, d'autres fonds devraient aller aux programmes de réinvestissement de la Nouvelle-Écosse au cours des prochaines années. Ce n'est que la première étape.

La Prestation pour enfant de la Nouvelle-Écosse s'adresse aux familles dont le revenu annuel est inférieur à 16 000 $ avec des prestations pouvant atteindre 250 $ par année pour le premier enfant, 168 $ pour le deuxième enfant et 136 $ pour chaque enfant additionnel.

Les programmes de prévention dans la collectivité viendront compléter les programmes de visite à domicile pour la santé des nouveaux-nés afin d'aider les familles qui ont des nourrissons.

Les programmes d'intervention précoce sont des programmes à domicile qui visent à venir en aide aux enfants d'âge préscolaire. Ces programmes aident les parents à offrir des stimulants au développement pour permettre aux enfants d'être prêts à débuter l'école.

Le réinvestissement dans les services de garderie en établissement offrira 80 places supplémentaires subventionnées en garderie et 30 places de service mobile pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

Le réinvestissement dans les services de garderie en milieu familial offrira 70 places subventionnées de garderie en milieu familial, dans le secteur rural.

Terre-Neuve et Labrador

Grâce à la PNE, Terre-Neuve et le Labrador disposeront de 7,7 millions de dollars en 1998- 1999 et d'environ 10,2 millions de dollars par année à réinvestir dans de nouveaux programmes et services. La première année cependant, Terre-Neuve n'entend pas réduire ses prestations d'aide sociale en proportion des montants de la PNE fédérale.

Terre-Neuve et le Labrador injecteront cependant 10,2 millions de dollars dans le financement des initiatives suivantes, liées à la PNE :

- 1,15 million de dollars en nouveaux centres de ressources familiales offrant des services d'intervention précoce aux familles qui ont des enfants de 0 à 6 ans. Des programmes de ce genre ont déjà été créés dans la province par le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE), un programme financé par le gouvernement du Canada;
- 4,6 millions de dollars iront à l'amélioration et à l'expansion des services accrédités de garderie. Dans le cadre de ce programme, on prévoit augmenter les subventions pour frais de garderie, créer des services accrédités de garderie en milieu familial et de garderie pour nourrissons, et favoriser la mise sur pied d'un ensemble de programmes de soutien visant le développement général des services de garderie;
- 2,8 millions seront consacrés à des réseaux régionaux de services jeunesse, organisés de concert avec divers programmes sociaux déjà en cours, et qui visent les jeunes à risque de 12 à 18 ans par la mise en place de services de soutien et d'intervention précoce : groupes d'entraide, services de santé mentale, aide pour le retour à l'école. Cette initiative veut surtout aider les jeunes à faire une heureuse transition du monde des études à celui de l'autonomie et de la vie adulte;
- 1,6 million de dollars iront à des initiatives d'aide sociale visant à aider les familles à faire la transition vers le monde du travail. On prévoit à cette fin augmenter la déduction pour frais de garderie et étendre les prestations pour médicaments aux familles qui retournent sur le marché du travail.

Ces mesures sont conformes aux opinions exprimées au cours des consultations publiques, notamment celles du Comité spécial sur les intérêts des enfants (« House of Assembly Select Committee on Children's Interests ») et du Comité consultatif sur la politique sociale (« Social Policy Advisory Committee ») qui ont contribué à

l'élaboration du Plan social stratégique (« Strategic Social Plan »). Elles sont aussi conformes aux visées d'autres programmes comme le Modèle coordonné de services *aux enfants et aux adolescents (« Coordinated Model for Services to Children and* Youth ») ainsi que la Stratégie provinciale concernant la violence (« Provincial Strategy on Violence »).

Les initiatives de PNE de Terre-Neuve devraient profiter à plus de 28 000 enfants par année.

Ces initiatives seront instaurées en même temps qu'une nouvelle loi sur les services l'enfance et l'accréditation des services de garderie, prévues pour le prochain exercice financier. Il se peut par conséquent qu'elles ne soient pas toutes complètement amorcées au cours de l'exercice financier 1998- 1999. Les collectivités et les utilisateurs de services seront invités à participer à leur planification et mise en oeuvre. Les modalités de cette participation seront connues bientôt.

Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pourra réinvestir environ 1,6 million de dollars en 1998- 1999 et 2,1 millions de dollars par année dans les initiatives de Prestation nationale pour enfants. À ces sommes s'ajouteront 2 millions de dollars pour le financement de la Prestation pour enfants (« NWT Child Benefit ») et le Supplément au revenu gagné (« Territorial Workers' Supplement ») des T.N.-O.

1. Prestation pour enfants des T.N.-O.

Toutes les familles ayant un revenu annuel net de 20 921 $ ou moins toucheront une prestation annuelle d'au moins 330 $ par enfant. Ce montant s'ajoutera à la Prestation fiscale canadienne pour enfants majorée.

La prestation commencera à diminuer progressivement à partir d'un revenu annuel net de 20 921 $. Le niveau auquel elle sera éliminée variera selon la taille des familles.

La prestation sera administrée par Revenu Canada et versée mensuellement avec la Prestation nationale pour enfants au principal fournisseur de soins de l'enfant, le même que celui qui touche la Prestation nationale pour enfants.

2. Supplément au revenu gagné des T.N.-O.

Les familles touchant des revenus annuels d'emploi d'au moins 3 750 $ ont

droit à un supplément au revenu gagné de 275 $ maximum pour le premier enfant et de 75 $ pour le deuxième. Le montant augmentera progressivement de façon qu'une famille touche le maximum lorsqu'elle a un revenu d'emploi de 10 000 $. Le supplément au revenu gagné aidera les familles à faible revenu à faire face aux coûts liés au travail.

On estime qu'environ 6 500 familles, ou 14 300 enfants (59 p. 100 de tous les enfants des Territoires du Nord-Ouest) bénéficieront d'une certaine façon des projets de réinvestissement des T.N.-O. Les nouveaux programmes seront en place en juillet 1998.

Prestation maximale en vertu de la PNE et de la Prestation pour enfants/Supplément au revenu gagné des T.N.-O. (montant annuel versé aux familles)

Nombre	Fédéral	Territorial	Total
1 enfant	1 625 $	605 $	**2 230**
2 enfants	3 050 $	1 010 $	**4 060**
3 enfants	4 475 $	1 340 $	**5 815**
4 enfants	5 900 $	1 670 $	**7 570**

Le gouvernement des T.N.-O. augmentera également le taux de base de l'allocation pour la nourriture de l'aide sociale de 8 pourcent et ajustera la structure des coûts de cette allocation. La mise en oeuvre est prévue pour le 1er août 1998.

Yukon ▲

Le Yukon aura environ 220 600 $ à réinvestir en 1998- 1999. En chiffres annualisés, il disposera d'environ 314 100 $. Si les coûts des programmes dépassent les fonds à réinvestir en vertu de la Prestation nationale pour enfants, le Yukon pourra fournir des fonds supplémentaires.

Le Yukon réinvestira dans le Programme d'indemnisation des frais de médicaments de soins de la vue pour enfants (« Children's Drug and Optical Program »). Ce

programme est conçu pour aider les familles à faible revenu à payer les médicaments sur ordonnance et les soins de la vue des enfants de moins de dix-huit ans. Pour être admissibles, les familles doivent entrer dans une certaine catégorie de revenu selon la taille de la famille, et se prévaloir d'abord des autres régimes d'assurance auxquels elles sont admissibles. Il y a une franchise d'au plus 500 $ par famille par année, qui ne s'applique pas aux familles à très faible revenu.

Le revenu familial est un facteur déterminant de la santé des enfants. Il arrive souvent que les familles à faible revenu ne puissent payer les médicaments que nécessite un traitement médical, et renoncent à un examen régulier de la vue et à l'achat de lunettes afin de pourvoir à d'autres besoins familiaux. Le programme veut faire en sorte que les enfants des familles à faible revenu dont les parents travaillent aient des prestations semblables à celles qu'ils recevraient s'ils vivaient de l'aide sociale. Dans certains cas, de telles mesures suffisent à éliminer un des obstacles qui empêchent les familles de quitter l'aide sociale.

Le Programme d'indemnisation des frais de médicaments et de soins de la vue pour enfants est une mesure concrète qui traduit l'engagement du gouvernement du Yukon à répondre aux besoins des hommes, des femmes et des enfants du territoire qui vivent dans la pauvreté, engagement formulé dans le (« Government of Yukon Action Agenda 1997-2000 »).

L'entrée en vigueur du programme a eu lieu le 1er avril 1998, après une étape de à l'essai qui avait commencé le 1er janvier 1998.

L'allocation spéciale supplémentaire pour enfants sera versée au principal responsable des soins à l'enfant.

On s'attend à ce qu'environ 2 000 enfants du Yukon bénéficient du Programme d'indemnisation des frais de médicaments et de soins de la vue pour enfants. Environ 350 enfants pris en charge pourront bénéficier de l'augmentation des allocations spéciales pour enfants.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ▲

Le gouvernement du Canada tient à ce que les enfants des Premières Nations qui vivent dans des réserves profitent de la PNE au même titre que les autres enfants du Canada.

Les enveloppes de réinvestissement seront calculées sur une base régionale à l'aide de méthodes identiques à celles qu'appliquent les gouvernements des provinces et

des territoires pour rajuster leurs prestations d'aide sociale en fonction de la Prestation fiscale canadienne pour enfants majorée. On estime qu'une somme de 27 à 30 millions de dollars sera ainsi rendue disponible au réinvestissement, pour le bénéfice des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays.

Le MAINC conservera à l'échelle régionale des sommes destinées au réinvestissement et travaillera avec les Premières Nations à l'élaboration de stratégies répondant aux priorités et aux besoins de leurs collectivités. Tous les réinvestissements devront être faits en fonction des objectifs de la Prestation nationale pour enfants.

Dans certaines provinces, les réinvestissements des Premières Nations et des provinces seront peut-être les mêmes. Mais dans d'autres provinces, le MAINC travaillera avec les collectivités autochtones afin d'élaborer des initiatives de réinvestissement qui leur soient propres.

▲

Haut de la page

Contactez-nous GO

Accueil | Qu'est-ce que la PNE? | Le gouvernment du Canada et la PNE
Les programmes offerts dans votre province ou territoire | Visitez notre bibliothèque
La PNE : De succès en succès | Webmestre